

<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**AQUA PAINT MARKER**  
toutes couleurs fluo  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries UK Ltd.**  
Ambersil House - Wylds Road  
Castlefield Industrial Estate  
TA6 4DD Bridgwater Somerset  
United Kingdom  
Tel.: +44 1278 727200  
Fax.: +44 1278 425644  
E-mail : hse.uk@crcind.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)**

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Physique:** Aérosol, catégorie 1  
Aérosol extrêmement inflammable.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Santé:** Irritation oculaire, catégorie 2  
Provoque une sévère irritation des yeux.

Le classement est basé sur méthode de calcul.



<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

**Environnement:** Non-classifié  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Pictogramme(s) de danger:**



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337/313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	Contient: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[No. CE 247-500-7];2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No.CE 220-239-6] (3:1) mélangede: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

**Nom du produit :** AQUA PAINT MARKER  
**Ref.Nr.:** BDS001233\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 3.0  
**Remplace :** BDS001233\_20140326

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
éthanol; alcool éthylique	01-2119457610-43	64-17-5	200-578-6	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	H225,H319	B
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
Isotridecanol, ethoxylated	01-2119976362-32	69011-36-5	500-241-6	<1	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[No. CE 247-500-7];2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No.CE 220-239-6] (3:1) mélangede: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	-	55965-84-9		<0.01	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H331,H311,H301,H314,H317,H400,H410	

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail  
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin Laisser à jeun.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation.



3 / 11

**CRC Industries UK Limited**  
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,  
Somerset, TA6 4DD  
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage



<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
 Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé  
 Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	960 mg/m3
		VLE	1920 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm

<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
<b>la peau et les mains :</b>	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation.
Gants recommandés:	(néoprène)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
<b>Protection liée à l'exposition du consommateur :</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
<b>couleur :</b>	Voir couleurs capots.
<b>odeur :</b>	Alcool.
<b>pH :</b>	Non connu.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	- 37 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	23.7 %
<b>limite inférieure :</b>	3.1 %
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.828 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Soluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	269 °C



6 / 11

**CRC Industries UK Limited**  
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,  
Somerset, TA6 4DD  
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

**Viscosité :** Non connu.

## 9.2. Autres informations

**COV = composés organiques volatils** 517 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
<b>Contact avec la peau :</b>	Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut entraîner irritation.

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
		LD50 derm.rabit	13900 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 poisson	> 100 mg/l
		IC50 algues	1000 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l

**Nom du produit :** AQUA PAINT MARKER  
**Ref.Nr.:** BDS001233\_2\_20170629 (FR)  
**Date de création/révision :** 29.06.17 Version : 3.0  
**Remplace :** BDS001233\_20140326

Isotridecanol, ethoxylated	69011-36-5	IC50 algues	>10 mg/l
		LC50 poisson	>10 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Réglementations nationales :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

# SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de 5F

Nom du produit :	AQUA PAINT MARKER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS001233_2_20170629 (FR)	Remplace :	BDS001233_20140326

classification:

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



10 / 11

**CRC Industries UK Limited**  
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,  
Somerset, TA6 4DD  
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

<b>Nom du produit :</b>	AQUA PAINT MARKER	<b>Date de création/révision :</b>	29.06.17 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001233_2_20170629 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001233_20140326

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE  
CHAPITRE :

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils

PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.